

# COMMUNE DE SCHLIERBACH



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

Date de convocation 29 janvier 2019

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, BUBENDORFF Jean-Luc, CAPOZIO Marie, DEVEY Annie, FONT Christine, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, LEHR Claude, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : GEORGES Mathilde

Pouvoir : Néant.

Démissionnaire : D'AMICO Lucette

### ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme : PADD PLU
2. Travaux mur école et cimetière
3. Serveur informatique
4. Mutation Madame SCHUFFENECKER
5. Nomination arbitre arpentage cadastre + suppléant
6. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

#### COMPTE RENDU du 17 décembre 2018

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018.

#### POINT 01 : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire rappelle en préambule que par délibération en date du 17 novembre 2014 a été prescrite la révision du POS et sa transformation en PLU.

Dans le cadre de cette procédure, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

Une présentation des différents objectifs du PADD est réalisée. Les différents thèmes suivants sont abordés :

- Les objectifs de développement et d'aménagement
- Préservation et mise en valeur des espaces bâtis et renforcement du tissu bâti général
- Mixité urbaine, habitat et diversité des fonctions
- Maîtrise et planification du développement urbain
- Orientations concernant le développement économique, les équipements, les loisirs
- Orientations concernant les déplacements, les transports
- Organisation maîtrisée de l'espace agricole
- Protection des espaces naturels et forestiers et prise en compte des continuités écologiques
- Prévention des risques et traitement des problématiques liées à la gestion de l'eau
- Orientations concernant le paysage
- Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Après la présentation du P.A.D.D. définissant les grandes orientations du P.L.U., Monsieur le Maire déclare le débat ouvert, et les conseillers municipaux s'expriment lors d'un tour de table.

Les différentes observations concernant le PADD sont d'ordre plutôt général et sont les suivantes :

- Y a-t-il possibilité de plantations d'arbres sur les parties déboisées de la forêt de la Harth à proximité du village ?  
La commune ne peut pas s'immiscer dans la gestion de la forêt Domaniale qui est du ressort de l'Office National des Forêts.
- Les emplacements réservés, en subsiste-t-il ?  
Le projet de PLU prévoit effectivement plusieurs Emplacements Réservés (Rue de Landser pour la desserte d'un futur lotissement en Eaux Pluviales et Eaux Usées, Rue de Landser la desserte d'un futur lotissement en voirie et/ou en canalisations, Rue de Kembs pour l'extension de la zone de Loisirs,
- Maintien de la zone humide rue de l'Etang ?  
Cette zone humide a été identifiée par l'étude environnementale et pourrait être confirmée par une étude complémentaire réalisée par le propriétaire directement ou par la commune. La commune prendra contact avec le propriétaire qui semblerait-il, a déjà fait réaliser une étude sur la globalité de son terrain prévoyant plusieurs prélèvements.
- Les récentes évolutions du SCOT sont-elles prises en compte dans le projet de PLU ?  
Le SCOT n'étant qu'en cours d'élaboration, il est à ce stade impossible d'en tenir compte. Il est cependant prévisible que le PLU devra être révisé pour être en compatibilité avec le SCOT.

Il est enfin noté que :

- Le PADD tel que présenté reprend un certain nombre d'orientations du POS et recherche une continuité dans le développement du village.
- Tout à fait en conformité avec le POS et l'idée générale de l'urbanisation future du village, le rapprochement du bas du village et du centre du village par de l'urbanisation linéaire n'est pas prévu.

Le conseil municipal, après examen des orientations générales du P.A.D.D. et après en avoir débattu, valide à l'unanimité les orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et décide de poursuivre la procédure d'élaboration du P.L.U.

## **POINT 02 : TRAVAUX MUR DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection du mur d'enceinte de l'école primaire.

Plusieurs options sont possibles, la réfection à la chaux en jointoyant les pierres, le crépissage complet du mur ou la démolition totale et le remplacement. Cette dernière option permettrait la mise en place d'une clôture de la cour de l'école qui est aujourd'hui largement préconisé par l'inspection d'académique.

Le coût de crépissage s'élève à 12388,80 € TTC comprenant également le remplacement des couvertines par des couvertines en béton.

La démolition du mur et son remplacement par un mur avec des éléments en 'L' s'élève quant à lui à 32 928 € TTC comprenant la mise en œuvre d'un filet de pavés et d'enrobés côté cimetièrè. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé de ne pas démolir le mur et souhaite entreprendre des travaux de rénovations par crépissage, de préférence à la chaux. Les devis seront examinés pour validation par le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

## **POINT 03 : CLOTURE ESPACE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de problèmes liés à la fréquentation du club-house et du plateau multisports par des jeunes en véhicules ou scooter. En effet, le club-house a subi des dégradations (poubelles renversées, tag, détérioration du monte-charge..) et les voitures stationnant à côté du multisports génèrent des dégradations également.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la mise en place d'une clôture de l'ensemble de l'espace de loisirs (club-house, multisports, terrain de pétanque sur environ 160 ml ainsi que la mise en place de 3 portails et d'un tourniquet.

Cet espace sera de ce fait interdit aux scooter et véhicules automobiles.

Ces travaux pourraient également être subventionnés par le conseil Départemental. Monsieur le Maire, avant de lancer des devis précis souhaiterait connaître l'avis du Conseil Municipal sur cette mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'établissement de devis pour la fermeture de cet espace.

## **POINT 04 : SERVEUR INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer les 2 serveurs informatiques actuels qui ne sont plus sous garantie et dont l'un a un espace libre de stockage quasiment inexistant.

Plusieurs devis ont été demandés, l'offre la plus adaptée a été présentée par la société DATA WAY d'Altkirch pour un montant de 8330,46 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le présent devis et impute la dépense au Budget 2019.

## **POINT 05 : MUTATION DE MADAME SCHUFFENECKER**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Madame SCHUFFENECKER qui travaille à la trésorerie de Mulhouse et a en charge les dépenses de notre commune a obtenu sa mutation à la DGFIP de Colmar.

Monsieur le Maire propose de lui offrir un bon cadeau au restaurant La Fourchette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, vote un budget de 100 € et impute la dépense à l'article 6232 du Budget 2019.

## **POINT 06 : NOMINATION GEOMETRE ARBITRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du remaniement cadastral il y a lieu de nommer une personne qui fera office d'arbitre en cas de désaccord entre deux voisins sur des limites par exemple.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Pierre OCHSENBEIN en tant qu'arbitre principal et Monsieur Nicolas PRETRE également géomètre en tant que suppléant. Les frais d'arbitrage seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

## **POINT 07 : PARTICIPATION A L'OPERATION « COMMUNE NATURE » : SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LA REGION GRAND EST**

L'utilisation de produits phytosanitaires, constitue une source de pollutions importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature» au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région grand Est.

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **POINT 08 : SOUTIEN DE L'ASSOCIATION ASAVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de soutien de l'association ASAVE (Association Sauvetages des Animaux, Végétalisme et Ecologie) siégeant à Steinbrunn-le-bas par la mise en place d'un panneau pour la protection des hérissons.

Le coût du panneau s'élève à 100 € et devrait être installé par nos soins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir 2 panneaux et impute la dépense au Budget 2019.

## **POINT 09 : PROGRAMME ONF 2019**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux 2019 de l'ONF pour un montant de 1790 € HT consistant à des travaux sylvicoles (toiletage après exploitation et nettoyage des accrus) et des travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce programme 2019 et impute la dépense au Budget 2019.

## **POINT 10 : AIDE ALIMENTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement de l'aide alimentaire jusqu'au 30 avril par les services sociaux du Conseil départemental du Haut-Rhin pour le dossier initialement validé par délibération du 3 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement du versement de l'aide alimentaire d'un montant de 100 € par mois et impute la dépense au Budget 2019. Ce dossier concerne une personne avec 2 enfants à charge en alternance.

## **POINT 11 : DIVERS - INFORMATIONS**

### **1/ ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU PERISCOLAIRE**

Le calcul de l'annualisation du temps de travail pour le personnel communal ayant 2 quotités de temps de travail différent dans l'année fait référence à une note du Centre de Gestion datant de 2016. L'application de l'annualisation n'ayant pas été faite depuis cette date, il est proposé de reprendre les calculs pour 2 agents et ce sur une période de 4 ans. Cela correspond à 1 heure par semaine sur 46 semaines soit 184 heures par agent.

### **2/ ASSOCIATION MARJORIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'une association « Marjorie » dont le siège est à Dietwiller et qui a pour objectif de pouvoir faire avancer la recherche en France en matière de prothèse de la main.

### **3/ LE GRAND DEBAT NATIONAL**

Organisation d'une réunion publique dans le cadre du grand débat National le mardi 26 février à la salle des fêtes

#### **4/Saint-Louis Agglomération**

Saint-Louis Agglomération a organisé un diagnostic sur la consommation énergie et la production de gaz à effet de serre sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Les résultats seront transmis à toutes les communes.

### **POINT 12 : RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **COMMISSION URBANISME – ANIMATION**

Une rencontre avec un aménageur d'une parcelle rue des Violettes a eu lieu. Un projet de permis de construire pour plusieurs appartements devrait être déposé d'ici peu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage d'un géomètre sur une parcelle actuellement en cours de construction rue des Violettes qui laisse apparaître un bâtiment non conforme au niveau de la hauteur du projet. Une rencontre avec le propriétaire est prévue afin de trouver une issue favorable à ce dossier.

La commune de Dietwiller organise un bal Folk le 22/06 et souhaiterait l'étendre aux communes de Landser et de Schlierbach. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION**

L'opération Haut-Rhin propre aura lieu le 23 mars prochain.

La journée citoyenne aura lieu le 25 mai.

Une rencontre avec les agriculteurs aura lieu le 11/02 en mairie.

Un remblaiement d'un fossé section 40 parcelle 10 a été réalisé sans autorisation.

#### **COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS**

Une réunion avec les riverains de la rue des Violettes a eu lieu pour entériner les aménagements provisoires de sécurité. Un compte-rendu sera envoyé à chaque riverain pour validation avant mise en place de l'aménagement définitif.

L'audit du chauffage de la salle des fêtes sera adressé à chaque conseiller pour en discuter lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Une rencontre avec le Conseil Départemental sur l'aménagement du carrefour de la RD 201 a eu lieu et l'étude d'aménagement de sécurité sera établi selon les demandes.

Une réunion sera organisée sur un projet de rénovation du caveau du presbytère.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23H00.*